

Principaux textes réglementaires

Mai 2006 : décret relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des installations ouvertes au public (IOP) et bâtiments d'habitation modifiant le code de la construction.

Mars 2007 : arrêté fixant les modalités de mises en application de l'arrêté de 2006. Tous les ERP sont concernés (neufs et existants).

Janvier 2008 : parution de la circulaire interministérielle n° DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007 visant à préciser les dispositions résultant de la loi et des décrets et arrêtés parus.

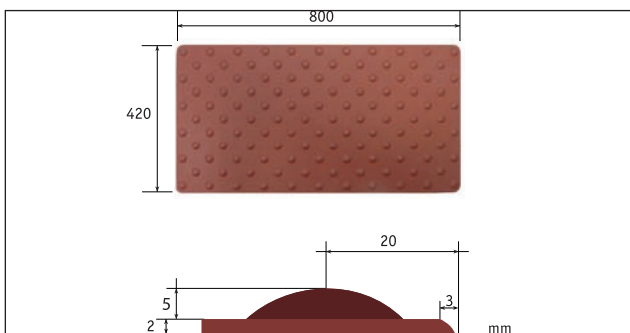
Les escaliers : éveil de la vigilance

L'arrêté stipule qu'« en haut de l'escalier, un revêtement de sol doit permettre l'éveil de la vigilance à une distance de 0,50 m de la première marche grâce à un contraste visuel et tactile ».

Le moyen d'éveil de la vigilance retenu doit être mis en œuvre de façon homogène pour tous les escaliers du même bâtiment.

Notre réponse

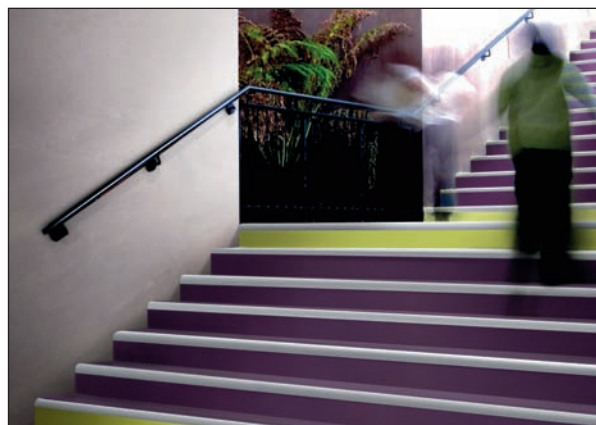
- Placée en haut d'un escalier à une distance de 0,50 m de la première marche, la dalle podotactile Tarkett permet l'éveil de la vigilance grâce à un contraste visuel et tactile.
- Elle se colle *a posteriori* sur le revêtement (colle PU bi-composant).
- Elle est utilisable en **construction neuve** et en **réhabilitation**.



Positionnement de la dalle podotactile.

WS1							
	1431 001	1431 002	1431 003	1431 004	1431 005	1431 006	1431 007
	Blanc RAL : 9010 NCS : S 0500 N	Noir RAL : 9004 NCS : S 8500 N	Gris RAL : 7035 NCS : S 2002 G	Beige RAL : 1015 NCS : S 1010 Y20R	Vert RAL : 6032 NCS : S 3060 G	Jaune RAL : 1033 NCS : S 1080 Y20R	Rouge RAL : 3003 NCS : S 2570 R

Pour plus d'informations, voir pages 198-199.



Tapiflex Escalier

• Les contremarches

L'arrêté requiert un contraste visuel pour la première et la dernière contremarche et une hauteur minimale de 10 cm.

Notre réponse

- Choix d'un coloris différent pour la première et la dernière contremarche avec Tapiflex Escalier ou avec des marches réalisées avec nez-de-marche rapporté.

Nez de marche : antidérapants et contrastés

Les nez de marche doivent :

- être contrastés visuellement,
- être antidérapants,
- ne pas présenter de débord excessif.

Notre réponse

Tapiflex Escalier avec nez de marche nervuré dans une nuance soutenue (voir pages 114-115).